

*Questions orales*

**M. Paproski:** Quelle est la politique, Pierre? A vous la parole.

[Français]

**L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur le président, j'assume mes responsabilités en ce qui a trait aux déclarations que j'ai faites. Mes déclarations sont faites dans le cadre du mandat qui m'est donné en tant que ministre de l'Expansion économique régionale, où j'ai à m'assurer que les ententes que nous négocions avec les provinces et que les sommes d'argent que nous dépensons dans chaque province doivent être en fonction des objectifs poursuivis par le ministère. Je ne dois jamais perdre de vue par contre que le ministère se préoccupe du développement économique régional dans toutes les régions du Canada, et que pour cette fin je dois aussi tenir compte des objectifs qui sont poursuivis par les gouvernements provinciaux en place, et cela s'applique au gouvernement du Québec.

[Traduction]

**M. MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, vu la gravité de la déclaration du ministre hier soir et encore aujourd'hui, je suis déconcerté de voir que le premier ministre n'ait pas répondu directement, vu la contradiction flagrante qui existe entre la déclaration du ministre de l'Expansion économique régionale et celle du premier ministre tant à la Chambre qu'à l'extérieur hier. Le premier ministre peut-il expliquer quelle différence il y aura, de quelle manière les politiques seront modifiées, à la lumière de la panique évidente qui transpire de la déclaration d'hier du ministre de l'Expansion économique régionale, où l'on constate qu'aucune autorisation claire n'émane d'une décision du cabinet, comme en témoignent le refus de répondre du premier ministre ou la déclaration du ministre de l'Expansion économique régionale il y a quelques instants?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu les propos du ministre hier soir, mais aujourd'hui j'étais là. Il me semble qu'il n'a pas dit, comme le prétend le député, qu'il fallait traiter le Québec différemment. Il a cependant dit à la Chambre tout à l'heure qu'en tant que ministre, il était de son devoir au moment de signer des ententes avec des provinces, de bien comprendre les objectifs de la province dans la réalisation de ces ententes. Cela vaut pour le Québec comme pour les autres provinces. En réalité, ce ministère se fonde sur le principe voulant que le développement régional ne relève pas exclusivement du gouvernement fédéral mais qu'il doit se faire en collaboration avec les provinces. Je partage entièrement l'avis du ministre lorsqu'il dit qu'il demandera au Québec, tout comme aux autres provinces, d'expliquer ses objectifs pour que nous sachions si la collaboration est possible ou non.

\* \* \*

### LES COMMUNICATIONS

LA DEMANDE DE MAJORATION DES TARIFS PRÉSENTÉE PAR BELL CANADA—L'OPPORTUNITÉ DE L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES ANTI-INFLATIONNISTES

**M. Alan Martin (Scarborough-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. A

propos de la requête adressée par Bell Canada au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le 3 novembre 1976, demandant le droit d'augmenter ses tarifs en 1977, ce qui représenterait pour cette société un produit des placements de 12 p. 100 et un rendement du capital moyen de 9.7 p. 100, pour l'année 1977, le ministre a-t-il l'intention de demander au CRTC de tenir compte, lorsqu'il étudiera cette requête, des politiques anti-inflationnistes du gouvernement et des lignes directrices en vigueur.

[Français]

**L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications):** Monsieur le président, pour éviter le double emploi, comme pour satisfaire à l'application de la philosophie qui préside à la fonction de réglementation, la Commission anti-inflation a transféré ses pouvoirs au CRTC, particulièrement en ce qui a trait à la question de l'examen de la marge de profit permmissible.

\* \* \*

[Traduction]

### LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LES VERSEMENTS DUS AUX MINEURS MIS À LA RETRAITE PRÉMATURÉMENT—LES MESURES ENVISAGÉES

**M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Les mineurs de ma circonscription qui ont été mis à la retraite avant l'âge, entre 1969 et 1971, attendent toujours de son ministère ou du Conseil du Trésor, un secours à titre gracieux, qu'ils sont en droit d'attendre étant donné qu'il leur a été promis par l'ancien ministre de l'Expansion économique régionale, ainsi qu'en de nombreuses occasions, par le ministre actuel. Le ministre pourrait-il soumettre immédiatement cette question au Conseil du Trésor, car ces mineurs sont à bout de patience et nous aussi, qui les représentons à la Chambre des communes, nous sommes à bout de patience.

[Français]

**L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur le président, je suis bien au courant de la situation des personnes qui ont été mises à leur retraite de façon anticipée, vers 1967, dans le cas des mines du Cap-Breton, et je connais également les règlements qui ont été faits à ce moment-là. L'honorable député sait également que depuis on a amélioré grandement le sort de ces personnes retraitées, mais que, étant donné les circonstances, mes instances auprès du président du Conseil du Trésor visent plutôt à obtenir des fonds supplémentaires pour la DEVCO, afin de continuer à améliorer la situation dans les mines, pour les travailleurs. Pour le moment, malheureusement, je ne suis pas en mesure de répondre positivement aux instances de l'honorable député. J'espère bien qu'on pourra peut-être éventuellement le faire, mais malheureusement, les circonstances ne nous le permettent pas maintenant.